



Engagez-vous davantage:

Payez par prélèvement automatique CH-DD (Swiss COR1 Direct Debit)

Vous pouvez accroître encore la valeur de votre contribution en la réglant via système de recouvrement. Moins de frais de port, de papier et d'administration c'est plus de moyens disponibles pour nos projets.

Oui, je souhaite payer ma contribution par prélèvement automatique de PostFinance SA.

Autorisation de paiement avec droit de contestation

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiqué ci-dessus.

Informations personnelles

Madame Monsieur

Prénom Nom

Rue/n°

NPA localité Courriel

Votre don régulier

Mon don .- Interval

Premier prélèvement dès le

Prélèvement automatique sur mon compte postal

IBAN

Nom de la banque

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit. Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Indications sur l'émetteur de la facture / bénéficiaire

Croix-Rouge suisse, Rainmattstrasse 10, 3001 Bern

N° d'adhérent de l'émetteur de la facture (RS-PID) : 41101000000543969

Lieu, date

Signature*

* Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Veillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à l'adresse de l'émetteur de la facture indiquée